



L'inscription au voyage vaut engagement définitif de participation.
Une annulation ne pourrait être acceptée que pour motif grave.

185, avenue de Choisy - 75013 Paris
tél. > 01 44 24 72 72
fax > 01 44 24 72 73
www.fnas.net



Nom du camping choisi (1^{er} choix) :

Dates du séjour : du au

Nom du camping choisi (si 2^{ème} choix) :

Dates du séjour : du au

Type d'hébergement de l'offre : Mobil home 2 chambres 4/6 personnes ou Pagan 5 personnes selon les lieux

Nom de l'ouvrant droit

Prénom N° d'ouvrant droit

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Mobile Date de naissance

Adresse électronique

Vous autorisez le FNAS à : vous écrire au sujet d'un dossier en cours vous envoyer les informations sur les séjours qu'il propose vous faire part des informations et promotions de ses partenaires

Profession Intermittent Permanent (CDI, CDD, contrats aidés...)

Transport : Train **Au retour (dans les 30 jours suivant le retour) : veuillez nous envoyer vos billets de train**
 Autre transport voir nouvelle règle de prise en charge de frais de transport

Nom (ne pas oublier l'ouvrant droit)	Prénom	Né(e) le	Ayant droit

Assurance Annulation (+21 €) Oui Non Nombre de participants

La souscription de cette assurance réduit les frais d'annulation à 25% du montant lorsque l'annulation a lieu à plus de 30 jours du départ (à moins de 30 jours : 100% du montant du séjour)

Joindre à votre envoi :

- > Chèque de caution de 50% du montant total, libellé à l'ordre du FNAS
- > Autres documents (voir liste au verso)

Le chèque de caution ne sera encaissé qu'en cas de défaut du paiement au voyageur de la part restant à votre charge.

Cette demande d'inscription accompagnée du chèque de caution la validant est transmise par le FNAS à Campéole

Toute inscription transmise à l'organisme engage votre entière responsabilité vis-à-vis de ce derniers.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente de ce séjour (consultables sur le site fnas.net),

Fait le , à Signature

Les informations recueillies sont nécessaires à la constitution de votre dossier. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux services du FNAS. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Délégué Général du FNAS.

Validité de votre demande

- **Vos droits doivent être ouverts** à la date de réception de votre demande d'inscription

Documents à fournir

Lors de votre première demande de l'année, il faut produire :

- **Copie intégrale de l'avis d'impôt sur les revenus de l'année n-2, ou des deux avis pour les couples non mariés**
- **Copie intégrale du ou des livrets de famille** dans le cas de famille recomposée (sauf les pages blanches), ou extrait d'actes de naissance avec filiation (si votre situation n'a pas changé et que vous nous avez envoyé ce document après avril 2014, il est inutile de le renvoyer de nouveau)
- **Un justificatif de vie commune** pour les couples non mariés (copie de la déclaration de vie maritale faite en mairie ou du PACS, d'un RIB ou RIP de compte joint, d'une quittance de loyer mentionnant les deux noms) **et la copie de la pièce d'identité du conjoint** (à fournir une seule fois pour l'inscription de votre conjoint)
- Un certificat de scolarité pour les enfants majeurs.

Si vous nous avez déjà adressé ces documents cette année, il est inutile de nous les envoyer de nouveau.

Dans certains cas

Compte tenu du décalage entre le moment où le travail est effectué et celui où le FNAS reçoit les informations des entreprises, il peut se faire que dans certains cas (incertitudes sur les temps de travail pour les salariés intermittents, ou périodes tangentes d'ouverture de droits pour les autres salariés), pour ne pas pénaliser le salarié, le FNAS lui demande de produire son ou ses dernier(s) bulletin(s) de salaire.